



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dégradation inquiétante du secteur du don du sang

Question écrite n° 1768

Texte de la question

M. Christian Girard interroge Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la situation critique rencontrée par le don du sang en France. Malgré les efforts soutenus pour maintenir des réserves sanguines suffisantes, une baisse inquiétante de celles-ci menace la capacité du pays à fournir des soins d'urgence à la population. Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence par exemple, les statistiques de l'Établissement français du sang révèlent une chute notable de 5 711 dons en 2022 à 4 579 en 2023, soit une diminution de 19,82 %. Cette situation est aggravée par une pénurie de médecins et d'infirmiers habilités aux prélèvements, ainsi que par l'absence de maison du don, sans compter l'annulation de 24 collectes mobiles en 2023. Conséquence directe de cette situation, les dons continuent à baisser et les prévisions des associations locales pour 2024 semblent augurer une aggravation. Sans intervention immédiate, la capacité à répondre à la demande croissante en produits sanguins pour divers traitements d'urgence, y compris les opérations chirurgicales et certains soins oncologiques est en péril. Au-delà du problème à échelle départementale, il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour endiguer cette situation et comment elle envisage de susciter davantage de médecins et d'infirmiers préleveurs.

Texte de la réponse

Le Gouvernement apporte un soutien continu à la préservation de la filière sang, à la sécurisation de la chaîne transfusionnelle et à la valorisation du modèle éthique français, dont l'Établissement français du sang (EFS) est un acteur essentiel. Le Gouvernement a d'ailleurs porté la première réforme d'ampleur du modèle économique de l'EFS depuis sa création. Cette réforme vise à sécuriser les activités de l'établissement et à permettre sa modernisation tout en conservant un financement principal par les cessions de produits sanguins labiles. Ainsi, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 a permis l'octroi d'une dotation pérenne de l'Assurance maladie, pour garantir le financement de ses missions de service public et contribuer à redonner de la visibilité à l'EFS. Cette dotation est portée à près de 115 M€ par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025. La valorisation des parcours des personnels de l'EFS sera dans ce cadre un point d'attention particulier. Par ailleurs, les besoins en concentré de globules rouges sont en baisse ces dernières années et l'EFS adapte donc sa collecte aux besoins des établissements de santé sans que cela se traduise par une pénurie de produits sanguins. L'EFS est également appelé à développer ses activités de collecte de plasma, essentielles à notre souveraineté en matière de Médicaments dérivés du plasma (MDP) et l'objectif fixé par le Gouvernement est d'atteindre 1,4 millions de litres à l'horizon 2028. Ainsi, de nombreuses réflexions seront menées pour promouvoir le don, développer les activités en lien avec le plasma, ainsi que pour poursuivre la modernisation de la collecte en valorisant les nombreuses maisons du don réparties sur l'ensemble du territoire. Avec le soutien du Gouvernement, compte tenu des enjeux liés à l'approvisionnement en plasma, l'EFS s'est d'ores et déjà attelé à déployer la téléassistance médicale en collecte, autorisée par le décret du 3 novembre 2023 pour les collectes de composants sanguins par aphérèse. Cela permet de faciliter la collecte de plasma et, par conséquent, d'augmenter les capacités de production de MDP au bénéfice des besoins nationaux. En outre, le Gouvernement est aux côtés de l'EFS pour développer les plans de communication visant aux dons de sang et

de plasma. Enfin, le Gouvernement travaille de concert avec les différentes agences, dont l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, afin de dégager tous les leviers d'assouplissement organisationnel et fonctionnel de cette filière très spécifique qui peuvent être actionnés dans le respect d'un haut niveau de sécurité pour les patients comme pour les donneurs. Le développement des dons de sang et de plasma constitue l'une des priorités du ministère de la santé et de l'accès aux soins.

Données clés

Auteur : [M. Christian Girard](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1768

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2024](#), page 5845

Réponse publiée au JO le : [8 avril 2025](#), page 2582